

Date de la commission : jeudi 2 avril 2026

Procès-verbal n° 21

Présents : MRS CAZALA Claude, LUCAS Serge, BRETEAU Christophe (validation électronique)

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

Demandes de modifications

- Un club pourra demander la modification du jour et/ou de l'heure de la rencontre à conditions d'en faire la demande au club adverse 10 jours avant la date prévue de la rencontre, via Footclubs. Le club adverse devra répondre dans les 5 jours suivant la demande. Passé ce délai, celle-ci sera réputée acceptée. Il appartient au club demandeur de solliciter le District pour entériner la modification. Le District se réserve le droit d'homologuer ou pas la demande, en fonction des impératifs du calendrier.
- Toute rencontre reportée sans accord de la Commission pourra entraîner la perte par pénalité aux deux équipes

Seniors F à 8 Départemental 1

RAS

Seniors F à 8 Départemental 2

Décisions administratives

Date	N° match	Poule	Club	Anomalies + *Tarifs
28/03/2026	55311584	B	AUDENGE ES 1 505552	1er forfait 59€00

**Tarifs et Amendes 2025/2026 du district de la Gironde*

Dossiers transmis à la Commission Litige et Contentieux pour examen

- 55311582 Poule B Montferrandaise As 1 / Artigues Fc Héritage 1, dossier transmis en commission litiges et contentieux Motif : Réserve terrain

Dossiers divers

- 55311487 Poule A du 01/03/26 Graves Fc Ent 1 / Pays Aurossais Ent 1. La commission prend acte de la décision de la CDA. Réserve non fondée – Résultat confirmé

Seniors F à 8 Départemental 3

Demandes de modifications

Date initiale	N° match	Poule	N° club recevant	N° club visiteur	Report
29/03/2026	55312815	Unique	AS LAMARQUE A 1 546513	CUBNEZAIS FC 1 553035	19/04/2026

Dossiers transmis à la Commission Litige et Contentieux pour examen

- 55312798 du 15/03/23 Cubnezais Fc 1 / Artigues Fc Héritage 2. La commission prend acte de la décision de la commission litiges et contentieux. Match perdu par pénalité pour le club d'Artigues Fc Héritage 2 pour en attribuer le bénéfice à l'équipe de Cubnezais Fc 1.

Seniors F à 11 Intersport D1 Play Off / Play Down

RAS

Seniors F à 11 Intersport D2 Play Off / Play Down

Décisions administratives

Date	N° match	Poule	Club	Anomalies + *Tarifs
29/03/2026	55582089	Unique	ST MEDARD GUIZ. PPE 2 500446	Feuille de match mal remplie et/ou non conforme 11€85
29/03/2026	55582450	Unique	EYSINAISE ES 2 505760	1er forfait 59€00

**Tarifs et Amendes 2025/2026 du district de la Gironde*

Pas de dossier

Animateur de la commission
Mr CAZALA Claude